

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 DECEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Partenariat Théâtre
Alexandre Dumas
Education Nationale –
demande de subvention
Académie 78**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 décembre 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 décembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame BURGER, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

Avaient donné procuration :

Madame DORET à Madame VERNET
Madame PHILIPPE à Madame de JACQUELOT
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER
Madame ADAM à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur CHELET à Madame GUYARD
Madame DILLARD à Monsieur VENUS
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

Etait absent :

Monsieur LETARD

Secrétaire de séance :

Monsieur VENUS

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20191219-19-J-05-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

N° DE DOSSIER : 19 J 05

OBJET : PARTENARIAT THEATRE ALEXANDRE DUMAS EDUCATION
NATIONALE – DEMANDE DE SUBVENTION ACADEMIE 78

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de son objectif de développement de l'accès des publics jeunes à la création dans le secteur du spectacle vivant, le Théâtre Alexandre Dumas (TAD) s'associe par convention aux établissements d'enseignement élémentaire et secondaire du bassin de population pour la réalisation de Classes à Projet Artistique et Culturel (PACTE).

A l'initiative des enseignants et de leur chef d'établissement, le dispositif PACTE s'inscrit dans un partenariat général du TAD avec le secteur éducatif, de la maternelle au supérieur, qui lui permet chaque année d'accueillir plus de 5 000 élèves.

Les élèves et leurs enseignants accueillent des artistes intervenants sur une durée de 7 à 15h par classe dans le cadre d'un atelier de pratique théâtrale ou chorégraphique. Les objectifs de cet atelier répondent aux attendus pédagogiques définis dans le dispositif académique.

La subvention accordée par le Rectorat de l'Académie de Versailles – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines versée au TAD finance intégralement la rémunération des artistes sélectionnés par ce dernier.

Le TAD complète également l'atelier par un parcours culturel complet, comportant découvertes de spectacles professionnels en répétition ou représentation, en groupe classe ou en famille, visite commentée des coulisses, temps de pratique et de restitution sur le grand plateau du théâtre.

Pour la saison 2019-2020, 6 classes du CP au CM2 des écoles élémentaires Schnapper et Jean Moulin, ainsi que 5 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} du collège Claude Debussy bénéficieront de ce dispositif. La subvention totale demandée à la DSDEN 78 est de 3 750 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 3 750 € auprès du DSDEN des Yvelines dans le cadre du dispositif PACTE pour l'année scolaire 2019-2020.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

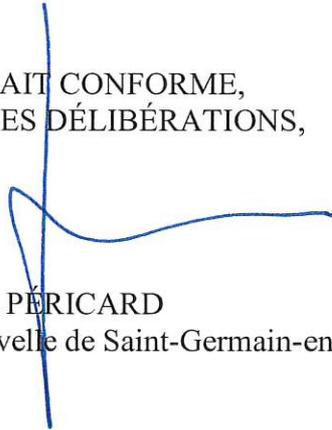
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 3 750 € auprès du DSDEN des Yvelines dans le cadre du dispositif PACTE pour l'année scolaire 2019-2020.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye